



# Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf

**Séance du 16 octobre 2024**

**Présents:** M. Joé Nilles, bourgmestre, président;  
MM. Daniel Scharff, Marc Wintersdorf, échevins;  
M. Claude Oé, secrétaire communal;

**Absent** **excusé** ./.  
**sans motif** ./.

**No:** 1

**Objet:** **Règlement de circulation temporaire pour la rue d'Echternach lors de la fête dite «Haupeschkfest» et d'un marché d'artisanat organisés le samedi 9 novembre et le dimanche 10 novembre 2024**

Le collège des bourgmestre et échevins,

Considérant que pour des raisons de sécurité lors de la manifestation appelée «Haupeschkfest» et du marché d'artisanat organisés par l'association «Fraen a Mammen Bäertref» le samedi 9 et le dimanche 10 novembre 2024 se déroulant dans et autour de la rue d'Echternach à Berdorf, ladite rue devra être barrée pour toute la circulation, exception faite pour les voitures des riverains, les services d'urgence et les voitures des membres de l'organisateur resp. des exposants, du samedi 9 novembre 2024 à partir de 7:00 heures le matin jusqu'au dimanche 10 novembre 2024 à 21.00 heures le soir et que la vitesse dans cette rue devra être limitée à 30 km à l'heure;

Considérant que d'autres mesures doivent être prises comme la mise en place d'une déviation, le déplacement des arrêts de bus et la mise en place de stationnements supplémentaires pour personnes à mobilité réduite;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16 - 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale;



Vu la loi communale du 13 décembre 1988;

**ARRETE unanimement:**

**Article 1:**

Lors de la manifestation appelée «Haupeschkfest» et du marché d'artisanat organisés par l'association «Fraen a Mammen Bäertref» dans la rue d'Echternach et les alentours du Centre Culturel «a Schmadds» à Berdorf, les dispositions suivantes sont applicables:

**a.** Pour la rue d'Echternach du samedi 9 novembre 2024 à partir de 07.00 heures jusqu'au dimanche 10 novembre 2024 21.00 heures le soir:


Route barrée	A partir du croisement avec la rue de Consdorf jusqu'au croisement avec la rue Hammhof	
Limitation de la vitesse	A partir du croisement avec la rue de Consdorf jusqu'au croisement avec la rue Hammhof	

Seront exceptés de cette interdiction:


- Les voitures des riverains
- Les voitures des services d'urgence et du service technique de la commune
- Les voitures des membres de l'organisateur resp. des exposants

Pour ces véhicules la vitesse dans la rue d'Echternach à partir de la rue de Consdorf jusqu'à la rue Hammhof restera limitée à 30 km à l'heure.


**b.** du samedi 9 novembre 2024 à partir de 07.00 heures le matin jusqu'au dimanche 10 novembre 2024 21.00 heures le soir

stationnement interdit des deux côtés de la rue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans la rue de Grundhof à partir de la rue de Consdorf jusqu'à l'entrée vers la rue «Ruetsbech»,</li> <li>• dans la rue de Consdorf à partir de la maison numéro 40 jusqu'au croisement de la rue d'Echternach avec la rue de Grundhof,</li> <li>• dans la rue «Ruetsbech»,</li> <li>• dans la rue «Um Wues»,</li> <li>• dans la rue «Hamhafferstrooss» à partir du croisement «Biirkelterstrooss»/ rue «Um Wues» jusqu'à la rue d'Echternach,</li> <li>• dans la rue d'Echternach direction Echternach jusqu'aux maisons 69 et 70;</li> </ul>	
---	---	---


**c.** le vendredi 8 novembre 2024 à partir de 08:00 heures le matin pendant toute la journée dans la rue d'Echternach:

stationnement interdit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sur les places où vont être installées les stands des exposants du marché. Ces places vont être marquées individuellement par le service technique de la commune</li> </ul>	
------------------------	--	---

**d.** du samedi 9 novembre 2024 à partir de 07.00 heures le matin jusqu'au dimanche 10 novembre 2024 21.00 heures le soir:

stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- devant la mairie, 5, rue de Consdorf (3 emplacements)	
---	---	---

**e.** du samedi 9 novembre 2024 à partir de 07.00 heures le matin jusqu'au dimanche 10 novembre 2024 21.00 heures le soir:

arrêts d'autobus provisoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans la rue de Consdorf à la hauteur de l'église et de la mairie de la maison</li> <li>• dans la rue d'Echternach près des maisons 63 et 66</li> <li>• dans la rue de Grundhof à la hauteur de la résidence pour Seniors «Am Park»</li> </ul>	
------------------------------	--	---

**Article 2:**

Le trafic concerné par la route barrée sera dévié vers les rues «Hamhafferstrooss», «Um Wues», «Ruetsbech» et «Grundhof» dans les deux directions.

**Article 3:**

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le collège des bourgmestre et échevins.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

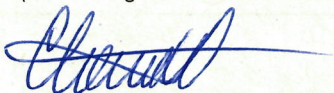
(Suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Berdorf, le 16 octobre 2024

Le secrétaire,

(Contreseing art. 26 loi communale)




Le bourgmestre,

